

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 AVRIL 2011

Tacoignières,
Le 15 avril 2011
À 20 H 45,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance élu est : Gérard Faure

Présents: Mmes Catherine Brun, Jocelyne Fréquant,
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Gérard Faure, Erwann Nédelec, Alain Pierre,
Ludovic Gastinois, Christian Jacques

Absents excusés : Sylvia Perrier, Valérie Piovan, Céline léger (pouvoir à J. Fréquant), Bernard Mignot
(pouvoir à J.J. Mansat), Dominique Lemaire (pouvoir à A. Pierre).

Absente : Jacqueline Fornasiero

**1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JANVIER 2011**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011.

2°) FINANCES

2.1 Compte de gestion 2010

Monsieur le Trésorier Général nous a adressé le compte de gestion de la commune faisant apparaître le résultat d'exécution de ce budget pour l'année 2010. Les éléments communiqués nous permettent de constater la parfaite concordance avec les résultats du compte administratif 2010, établi par nos soins.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2010 qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2010, présentant les principaux résultats de l'exercice suivants, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES NETTES	525 308,68	621 873,24	1 147 181,92
DEPENSES NETTES	463 898,71	502 162,35	966 061,06
RESULTAT 2010 EXCEDENT DEFICIT	61 409,97	119 710,89	181 120,86
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DEFICIT	77 998,89	0*	
DEFICIT GLOBAL EXCEDENT GLOBAL	16 588,92	119 710,89	103 121,97

(*) Résultat 2009 : 130 384,39 ramené à 0 après déduction de la part affectée à l'investissement d'un montant de 130 384,39 €

2.2 Compte Administratif 2010 :

La présidence est donnée à Monsieur Le Bail pour mener cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jean-Jacques MANSAT,

Maire qui s'est retiré au moment du vote,

A l'unanimité,

- **Donne** acte au Président de la présentation du compte administratif 2010, lequel peut se résumer ainsi :

	<u>Investissements</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents (dont 1068)	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	77 998,89				77 998,89	
Opérations de l'exercice	463 898,71	525 308,68	502 162,35	621 873,24	966 061,06	1 147 181,92
TOTAUX	541 897,60	525 308,68	502 162,35	621 873,24	1 044 059,95	1 147 181,92
Résultats de clôture	16 588,92			119 710,89		103 121,97
Restes à réaliser	47 541,20	15 770	0	0	31 771,20	
TOTAUX CUMULES	589 438,80	541 078,68	502 162,35	621 873,24	1 075 831,15	1 147 181,92
RESULTATS DEFINITIFS	48 360,12			119 710,89		71 350,77

- **Constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête et approuve** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.3 Affectation des résultats 2010

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2010,
Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif 2010 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 119 710,89 €
- Un déficit d'investissement de 16 588,92 €

Constatant que le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 31 771,20 €,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2010 qui doit apurer obligatoirement le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser 2010, soit un montant 48 360,12 € au minimum,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Affecte** ligne R1068 du budget 2011, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 soit **119 710,89 €**,
- **Reporte** ligne D 001 du budget 2011 le déficit d'investissement de **16 588,92 €**

2.4 Budget primitif 2011

Entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'élaboration du budget primitif 2011,

Constatant le report ligne D001 du budget 2011, du déficit d'investissement 2010, soit 16 588,92 €,

Constatant l'affectation ligne R1068 du budget 2011, de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 soit 119 710,89 € qui couvrent le besoin de financement,

Considérant l'équilibre du budget 2011 qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DU PRESENT BUDGET	637 520,56	637 520,56
INVESTISSEMENT		
CREDITS DU PRESENT BUDGET	359 882,11	408 242,23
RESTES A REALISER 2010	47 541,20	15 770,00
SOLDE D'EXECUTION 2010	16 588,92	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	424 012,23	424 012,23
TOTAL BUDGET	1 061 532,79	1 061 532,79

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le budget primitif 2011 tel que présenté.

2.5 Vote des taux d'imposition 2011.

Le Conseil Municipal, considérant :

Le montant du produit fiscal attendu à taux constant,

Le montant du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le principe de maintien des taux d'imposition 2010,
- **Fixe** les taux d'imposition 2011 pour les trois taxes, comme suit :

TAXE	TAUX 2010	TAUX 2011
Taxe d'habitation	10,12	10,12
Foncier bâti	9,76	9,76
Foncier non bâti	71,71	71,71

2.6 Examen de demande de subvention

Dans le cadre d'un projet de mobilité professionnelle, le lycée J. Monnet a présenté une demande de subvention. Un élève de Tacoignières est concerné, il est en section européenne anglais et prépare un bac pro commercial. Considérant que ce type d'aide au déplacement à l'étranger a déjà été pris en charge par le CCAS, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de transférer ce dossier au CCAS.

2.7 Modification des tarifs des services communaux

Dans le cadre de l'exposition sur « La Poste », organisée par l'association ARHGT, la commune avec le concours de l'association, a fait réaliser par Philaposte, 3 séries de timbres de Tacoignières pour affranchissement de lettre prioritaire de 20g.

Considérant le prix de revient pour la réalisation de ces timbres,

Considérant qu'il y a lieu de revoir certains tarifs communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** le prix du timbre de Tacoignières à la revente à **1 €**
- **Dit** que le produit de vente de ces timbres sera encaissé sur la régie « foyer rural et produits divers » article 758,
- **modifie** le tarif des droits de stationnement de la manière suivante :
 - Marchand ambulant occasionnel à la demi-journée : **80 €**
 - Marchand ambulant à l'année avec stationnement hebdomadaire : **360 €**

2.8 Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor année 2010

Vu le montant à taux plein de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor pour l'exercice 2010, établi à 411,41 €,

Vu la répartition de cette indemnité aux trois comptables ayant exercé en 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Alloue** aux trois comptables du Trésor, une indemnité à taux plein au prorata temporis pour l'année 2010.

2.9 Demande de remise gracieuse de pénalités

Vu le Livre des procédures fiscales, article L 251A,

Considérant que les assemblées délibérantes sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme,

Considérant la demande de remise gracieuse de pénalités réceptionnée en date du 25 mars 2011, relative au permis de construire N°60507M0016,

Considérant le motif invoqué, la réactivité du demandeur et l'avis favorable du comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accorde** au demandeur la remise gracieuse de pénalités d'un montant de 157 €.

3°) TRAVAUX

3.1 Travaux d'enfouissement des réseaux rues des Bas Fonceaux, des Brices et des des Houx

La réalisation de ces travaux se déroule conformément au planning du marché. Ils sont réalisés par la société INEO pour le génie civil et la pose des chambres et fourreaux téléphoniques, et par la SICAE-ELY et sa filiale SES pour le déroulement des câbles et les branchements.

3.2 Cour de l'école et plateau d'évolution

L'entreprise ASTEN, titulaire du marché, a terminé ce jour l'extension de la cour de l'école et du plateau d'évolution. La société ALTRAD MEFRAN va pouvoir procéder à l'installation des jeux. Une partie du matériel est entreposé dans nos locaux.

3.3 Parking de la gare

Monsieur le Maire propose le lancement de l'étude pour l'aménagement des abords de la gare. Des crédits ont été ouverts au budget à cet effet à hauteur de 25 000 €.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

3.4 Voirie rue du lavoir : demande de subvention DETR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'aménagement de la voie, des trottoirs et des abords de la rue du Lavoir,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice- 2011 – circulaire préfectorale n° 112 du 7 février 2011, soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 70 000 euros pour la catégorie infrastructure et réseaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avant projet des travaux d'aménagement de la voie, des trottoirs et des abords de la rue du Lavoir, pour un montant de **53 671,20 € HT**,
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2011,

- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :
 - Subvention D.E.T.R : 16 101,00 €
 - Autofinancement : 37 570,20 € HT soit 48 089,76 € TC
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2011, article 2151 section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

3.5 Demande de subvention exceptionnelle : voirie rue du Lavoir

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'aménagement de la voie, des trottoirs et des abords de la rue du Lavoir,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avant projet des travaux d'aménagement de la voie, des trottoirs et des abords de la rue du Lavoir, pour un montant de **57 631,20 € HT**,
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire pour un montant de **15 000 € HT**
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :
 - Subvention exceptionnelle : 15 000,00 €
 - Autofinancement : 42 631 20 € HT ou 53 926,92 € TTC
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2011, article 2151 section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

4°) INTERCOMMUNALITE

4.1 CCPH

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 26 avril prochain à Gressey.

Toutes les décisions du conseil communautaire sont consultables sur le site de la CCPH.

4.2 SIRYAE

Le conseil syndical s'est réuni le 29 mars 2011. A l'ordre du jour, l'approbation du programme de travaux qui sont prévus à hauteur de 2 400 000€ pour 2011.

4.3 SIVOM DE HOUDAN

Le Comité syndical se réunira le 27 avril 2011 prochain.

4.4 SIEED

Le conseil syndical a adopté le budget 2011, voté sans augmentation du taux de TEOM.

5°) AFFAIRES DIVERSES

5.1 Convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social

La convention fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social dans la région Ile de France.

Elle est conclue pour une durée d'un an reconduite tacitement par période d'un an.

Considérant les termes de cette convention et ce que ce nouveau système apporte au niveau du service au public et du suivi des demandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Tacoignières au nouveau système d'enregistrement,
- **Autorise** M. Le Maire à signer la présente convention avec l'Etat.

5.2 Anciens jeux de l'école

Plusieurs familles ont manifesté leur intention de récupérer les anciens jeux déposés de la cour de l'école. Afin de ne favoriser personne, il est décidé d'organiser une tombola au bénéfice de la Caisse des Ecoles au cours de la brocante du 22 mai prochain, qui désignera l'heureux gagnant.

5.3 Achat d'une parcelle de bois

Une parcelle de bois d'une superficie de 20 870 m², située en zone d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) est à vendre. Après contact avec l'Administrateur de biens, la commune a la possibilité de faire une offre de prix pour son acquisition, sachant que le prix de ce type de terrain se situe entre 4 000 et 6 000 € l'hectare suivant le type et la quantité des essences présentes sur la parcelle.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable afin de présenter une offre à hauteur de 5 000 €/ha.

5.4 Brocante / vide-grenier

La brocante aura lieu le dimanche 22 mai 2011 sur le terrain communal. Comme l'année dernière, les profits seront versés à la Caisse de l'Ecole. Les inscriptions ont d'ores et déjà commencé. Un appel général est fait aux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.-